

PREFECTURE DE LA LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° SPECIAL - 30

Date de parution : 18 juin 2010

SOMMAIRE DU RAA SPECIAL N° 30 DU 18 juin 2010

SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET ECONOMIQUES

SERVICE DE LA COORDINATION ET DE L'ANIMATION INTERMINISTERIELLE

BUREAU DU COURRIER

ARRETE N° 10-53 DU 18/06/10 AUTORISANT MONSIEUR JOEL MATHURIN, SOUS PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE, À PRESIDER LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES DU 5 JUILLET 2010 ET LUI ACCORDANT UNE DELEGATION DE SIGNATURE EXPRESSE ET PERSONNELLE POUR SIGNER LE PROCES VERBAL.....3

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DES LIBERTES PUBLIQUES

BUREAU DE LA CIRCULATION

ARRETE DU 17/06/10 PORTANT SUR LA REUNION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TAXIS ET DES VEHICULES DE PETITE REMISE DU 24 JUIN 2010.....4

SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET ECONOMIQUES

SERVICE DE LA COORDINATION ET DE L'ANIMATION INTERMINISTERIELLE

BUREAU DU COURRIER

ARRETE N° 10-53 DU 18/06/10 AUTORISANT MONSIEUR JOEL MATHURIN, SOUS PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE, À PRESIDER LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES DU 5 JUILLET 2010 ET LUI ACCORDANT UNE DELEGATION DE SIGNATURE EXPRESSE ET PERSONNELLE POUR SIGNER LE PROCES VERBAL

**Le Préfet de la Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur**

VU les articles R 1416-16 et R 1416-17 du code de la santé publique,

VU le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les Départements,

VU le décret du 30 janvier 2009, nommant Monsieur Pierre SOUBELET Préfet de la Loire,

VU l'arrêté préfectoral N°2006-412 du 25 juillet 2006 instituant le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques dans le département de la Loire,

A R R E T E

Article 1^{er} : Monsieur Joël MATHURIN, sous préfet de l'arrondissement de Roanne, est autorisé à présider le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques du lundi 5 juillet 2010, dans les conditions fixées aux articles R 1416-16 et R 1416-17 du code de la santé publique, Monsieur le Préfet et Monsieur le Secrétaire Général étant empêchés.

Une délégation de signature expresse et personnelle lui est donnée afin de signer le procès verbal de la réunion.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire et le Sous Préfet de Roanne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Loire.

Saint-Etienne, le 18 juin 2010

Le Préfet,

Pierre SOUBELET

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DES LIBERTES PUBLIQUES

BUREAU DE LA CIRCULATION

ARRETE DU 17/06/10 PORTANT SUR LA REUNION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TAXIS ET DES VEHICULES DE PETITE REMISE DU 24 JUIN 2010.

**Le Préfet de la Loire
Chevalier de la Légion d'honneur**

Vu le décret n° 86-427 du 13 mars 1986 portant création de la commission des taxis et des voitures de petite remise,
Vu la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi modifiée,
Vu le décret n° 95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi précitée modifié,
Vu la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 13 décembre 2000, relative au fonctionnement de la commission départementale des taxis et des voitures de petite remise,
Vu l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2009 fixant pour trois ans la composition de la commission départementale des taxis et des voitures de petite remise,

ARRETE

Article 1 : Mme Marie-Andrée PELLET, directrice de la citoyenneté et des libertés publiques, présidera la réunion de la commission départementale des taxis et des voitures de petite remise, qui aura lieu le 24 juin 2010.

Article 2 : M. le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saint Etienne, le 17 juin 2010
Pour le Préfet
Et par délégation
Le Secrétaire Général
Patrick FERIN